



# Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



## ***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

### Présents :

M. PARRE Serge, Maire ;  
M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. PEIRO Jean Manuel, M. VAUCEL Francis, adjoints ;  
M. ROUME Jean Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, Mme LACOMBE Marie-Cécile, M. CHAUSSE David, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Absents : M. PERSON Eddy, Mme BROUQUI Corinne, M. DIOU Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 12/02/2024
- 2- Approbation du CA 2023 et affectation du résultat 2023 sur BP 2024 - Budget communal
- 3- Approbation du CA 2023 et affectation du résultat 2023 sur BP 2024 - Budget annexe Transport scolaire
- 4- Approbation du CA 2023 et affectation du résultat 2023 sur BP 2024 - Budget annexe Assainissement
- 5- Approbation du CA 2023 et affectation du résultat 2023 sur BP 2024 - Budget annexe Locaux commerciaux
- 6- Approbation CA 2023 et affectation du résultat 2023 sur BP 2024 - Budget annexe Eau
- 7- Vote du Compte De Gestion 2023 - Budget communal
- 8- Vote du Compte De Gestion 2023 - Budget annexe Transport scolaire
- 9- Vote du Compte De Gestion 2023 - Budget annexe Assainissement
- 10- Vote du Compte De Gestion 2023 - Budget annexe Locaux commerciaux
- 11- Vote du Compte De Gestion 2023 - Budget Eau
- 12- Vote du Budget Prévisionnel 2024 - Budget communal
- 13- Vote du Budget Prévisionnel 2024 - Budget annexe Transport scolaire

- 14- Vote du Budget Prévisionnel 2024 – Budget annexe Assainissement
- 15- Vote du Budget Prévisionnel 2024 – Budget annexe Locaux commerciaux
- 16- Vote du Budget Prévisionnel 2024 – Budget annexe Eau
- 17- Vote du Budget Prévisionnel 2024 – Budget annexe ECOLE
- 18- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024
- 19- Gestion des amortissements en M57
- 20- Vote des taux de fiscalité locale 2024
- 21- Droit de place – occupation du domaine public – terrasses et commerces
- 22- Acquisition parcelle A137 « Le Double » pour bâche à incendie
- 23- Travaux SDE24 – Eclairage public « impasse des Mérandiers »
- 24- Convention de modernisation EP
- 25- Adoption des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables – ADOPTION de la cartographie municipale
- 26- Changement de date du nouvel arrêté pour les gros travaux – échafaudages dans la zone touristique
- 27- Subvention famille pour voyage élève Pré de Cordy
- 28- Droit d'opposition des usagers à la collecte du Numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant
- 28- Décision du Maire 2024-01 – Tarifs stationnement payant
- 29- Décisions du maire
- 30- Questions diverses

---

## 1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 12/02/2024**

► Approuvé à l'unanimité

### **2,3,4,5,6. Approbation des Comptes administratifs 2023**

#### **Budget annexe assainissement**

##### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 105 775.86 €    Dépenses réalisées : 81 532.42 €  
Soit un résultat de : 24 243.44 €

##### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 19 539.22 €    Dépenses réalisées : 14 751.00 €  
Soit un résultat de : 4 788.22 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 29 031.66 €

**Commentaire :** Entretien régulier de la station avec changement de matériel d'exploitation en préventif suivant analyses des besoins

#### **Budget annexe transport scolaire**

##### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 29 918.72 €    Dépenses réalisées : 20 675.72 €  
Soit un résultat de : 9243.00 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 22 428.28 €    Dépenses réalisées : 1 430.00 €  
Soit un résultat de : 20 988.28 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 30 241.28 €

**Commentaire :** Entretien régulier du bus – Prestation de transport, gratuite pour les parents d'élèves, y compris collège et Lycée

**Budget annexe de l'Eau**

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 128 838.53 €    Dépenses réalisées : 85 291.40 €  
Soit un résultat de : 43 547.13 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 225 593.74 €    Dépenses réalisées : 66 544.78 €  
Soit un résultat de : 159 048.96 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 202 596.09 €

**Commentaire :** Nouvelles conduites d'eau Peyre Leine et Tral pech. – Classement qualité eaux ARS : A (meilleur classement possible)

**Budget annexe des locaux commerciaux**

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 34 262.00 €    Dépenses réalisées : 18 484.22 €  
Soit un résultat de : 15 777.78 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 73 925.57 €    Dépenses réalisées : 64 549.30 €  
Soit un résultat de : 9 376.27 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 25 154.05 €

**Commentaire :** Entrée de la « maison Gouzot » dans ce budget, ce qui aura pour effet d'équilibrer ce budget déficitaire depuis l'origine

**Budget principal de la commune**

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 1 115 433.86 €    Dépenses réalisées : 777 548.40 €  
Soit un résultat de : 337 885.46 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 469 667.43 €    Dépenses réalisées : 522 945.57 €  
Soit un résultat de : - 53 278.14 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 284 607.32 €

**Commentaire :** Pas de nouvel emprunt – Beaucoup de travaux terrains réalisés visibles du public et non visibles en termes d’administration et de gestion.

**Le résultat final tous budgets additionnés est : 571 630.40€**

► Après délibération, vote à l’unanimité pour approuver ces comptes administratifs

### 7,8,9,10,11. Comptes de gestion 2023

Les comptes de gestion du budget principal et des 4 budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et locaux commerciaux) dressés pour l’exercice 2023 par le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sont conformes aux comptes administratifs présentés par le maire et n’appellent aucune observation, ni réserve.

► Après délibération, vote à l’unanimité pour approuver ces comptes de gestion.

### 12,13,14,15,16,17. Vote des budgets primitifs 2024

#### **Budget principal de la commune :**

Le budget prévisionnel du budget principal de la commune pour l’exercice 2024 s’élève à :

##### Section de fonctionnement

Recettes : 1 186 392.93 €    Dépenses : 1 186 392.93 €

##### Section d’investissement :

Recettes : 1 628 626.61 €    Dépenses : 1 628 626.61 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 2 815 019.54 €

**Commentaire :** Les dépenses d’investissement concerneront essentiellement l’achat des garages dit “Vigier”, la rénovation des pavés et récupérateur d’eau de ruissellement à la Balme, la réalisation du théâtre de verdure au Pech de la Fièrre, et les premières factures de la construction de la nouvelle mairie, sans oublier divers petits travaux du quotidien et notamment ceux concernant la sécurité de tous.

Un emprunt sera nécessaire en fonction de l’avancement des travaux de la nouvelle mairie et des subventions obtenues. A ce jour : DETR(Etat) tranche 1 : 94 500€.

*Nota : Attendu : tranche 2 : 231 876.64€, une 3ème tranche en 2025 + Tranches 1,2,3 Conseil Départemental.*

#### **Budget annexe assainissement**

Le budget prévisionnel du budget annexe de l’assainissement pour l’exercice 2024 s’élève à :

##### Section de fonctionnement

Recettes : 78 994.44 €                      Dépenses : 78 994.44 €

##### Section d’investissement :

Recettes : 24 539.22 €                      Dépenses : 24 539.22 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 103 533.66 €

**Commentaire :** Maintenance des matériels d’exploitation. Sera transféré à la CCSPN au 01-01-2025. (Obligation imposée par la loi NOTRe du 7 août 2015).

### **Budget annexe transport scolaire**

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie de transport scolaire pour l'exercice 2024 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 23 204.37 €                      Dépenses : 23 204.37 €

Section d'investissement :

Recettes : 26 880.91 €                      Dépenses : 26 880.91 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 50 085.28 €

**Commentaire :** Pas d'investissement prévu en dehors de la maintenance (qui augmente année après année).

### **Budget annexe de l'Eau**

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie Eau pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 129 557.13 €                      Dépenses : 129 557.13 €

Section d'investissement :

Recettes : 181 838.96 €                      Dépenses : 181 838.96 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 311 396.09 €

**Commentaire :** Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement : le remplacement du réseau à Cazenac (Langlade <->Thouron), et l'installation de bâches à incendie à Fage et Double après achat du terrain.

### **Budget annexe des locaux commerciaux**

Le budget prévisionnel du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2024 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 49 827.78 €                      Dépenses : 49 827.78 €

Section d'investissement :

Recettes : 44 396.59 €                      Dépenses : 44 396.59 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 94 224.37 €

**Commentaire :** Les dépenses d'investissement concernent essentiellement une dette de 53 374,93€ au profit du budget principal et un remboursement de 2 anciens emprunts.

Globalement, si les produits prévus sont réalisés, le Maire pense ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt en 2023 de façon à ne pas aggraver l'endettement de la commune et, ainsi, continuer sa diminution.

### **Budget annexe écoles**

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'école pour l'exercice 2024 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 39 710,00 €                      Dépenses : 39 710,00 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 000,00 €                      Dépenses : 1 000,00 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 40 710.00 €

**Commentaire :** Nouveau budget afin de gérer les frais de fonctionnement du RPI de la façon la plus équitable possible entre les 3 communes : Beynac et Cazenac – Saint Vincent de Cosse – Vézac. Seul le fonctionnement est concerné, les investissements restent gérés par Beynac et Cazenac et Vézac en fonction de leurs besoins respectifs. Une règle de répartition en fonction du nombre d'élèves de chacune des communes a été établie. Les élèves extérieurs sont répartis par tiers.

**Tous les budgets cumulés : 3 414 968.94€**

► Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (CM), à l'unanimité, valide tous ces budgets

### **18. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024**

Une instruction de la nomenclature comptable utilisée par collectivité de Beynac et Cazenac dite : M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder à des virements si nécessaire.

### **19. Gestion des amortissements en M57**

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la commune de Beynac et Cazenac doit délibérer sur les durées d'amortissement de ses investissements. Un tableau récapitulatif est présenté par M. le maire.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour valider la proposition

### **20. Vote des taux de fiscalité locale 2024**

Conformément à l'engagement pris lors des élections municipales de 2020, le maire propose de reconduire les mêmes taux que ceux de 2019.

► Approbation à l'unanimité

### **21. Droit de place – occupation du domaine public – terrasses et commerces**

Monsieur le Maire propose d'abroger et remplacer la délibération N°43-2011 qui fixait le droit de place à 80€ le M<sup>2</sup> annuel et qui n'avait pas évolué depuis le 17 novembre 2011. Il propose d'indexer annuellement le prix en regard de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux.

► Approbation à l'unanimité

### **22. Acquisition parcelle A137 « Le Double » pour bâche à incendie**

Monsieur le Maire propose d'acheter la parcelle A137 au lieu-dit : Le Double en vue d'y installer une bâche à incendie 1500€. Une délibération N°06/2022 avait déjà acté cette acquisition, mais le décès de la propriétaire avait stoppé l'opération en attendant la décision des héritiers.

Il propose d'abroger et remplacer cette délibération.

► Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour poursuivre l'action d'achat qui donne pouvoir au maire et au 4<sup>ème</sup> adjoint pour réaliser l'opération par la voie administrative moins couteuse.

### **23. Travaux SDE24 – Eclairage public « impasse des Mérandiers**

Le projet de rénovation des lampadaires proposé étant trop couteux, ce dossier est reporté à une date ultérieure après nouvelles études. Néanmoins, une solution devra être trouvée car des travaux sont nécessaires.

### **24- Convention de modernisation Eclairage Public secteur Cognat**

Même problèmes et décisions que le point 23

### **25- Adoption des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables – ADOPTION de la cartographie municipale**

Pour la commune de Beynac et Cazenac, les zones autorisées sont les toitures des bâtiments agricoles en exploitation active. Le plan correspondant à ces activités a été présenté au Conseil Municipal. Il avait fait l'objet d'une enquête publique du 20-02-2024 au 06-03-2024. Aucune remarque ni modification ont été exprimées.

Nota : Cela ne concerne pas les demandes de très petites surfaces individuelles soumises à déclaration de travaux au service urbanisme.

► Approbation de ce plan à l'unanimité du Conseil Municipal

### **26- Changement de date du nouvel arrêté pour les gros travaux – échafaudages dans la zone touristique**

Monsieur le Maire propose de modifier les dates d'interdictions d'utilisation de la voie publique pour des travaux de gros œuvre dans le secteur touristique de Beynac.

L'arrêté n° 60/2023 serait abrogé et remplacé par un nouvel arrêté avec plage d'interdiction : 1 mai – 30 septembre (hors urgences et travaux d'utilité publique)

► Approbation de cette modification à l'unanimité du Conseil Municipal

### **27- Subvention famille pour voyage élève Pré de Cordy**

2 demandes de participation pour financer des voyages scolaires pour des enfants de la commune ont été faites.

► Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour participer à hauteur de 100€ par élève-lycée

### **28- Droit d'opposition des usagers à la collecte du Numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant**

Monsieur le Maire explique qu'au moment du paiement à l'horodateur, qu'il soit physique ou virtuel, l'automobiliste renseigne le numéro d'immatriculation du véhicule concerné avant de s'acquitter du paiement. Ces renseignements permettent à l'agent en charge des contrôles d'interroger le système centralisé et de s'assurer du règlement préalable. Or le numéro d'immatriculation des véhicules constitue une donnée à caractère personnel auquel les usagers du stationnement payant devraient pouvoir s'opposer. En application de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et de l'article 21 du RGPD, au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule. Toutefois, le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation peut être écarté. Le Conseil d'Etat a récemment précisé qu'il appartenait aux collectivités territoriales, en tant que responsables de traitement, d'écartier par délibération le droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins du numéro d'immatriculation ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule.

► Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour décider d'écartier le droit d'opposition des usagers du stationnement

### **29. Décisions du maire**

- Période et tarif du stationnement payant (Temps/Tarif minimum identique à commune voisine)

### **30. Questions diverses**

Néant

La séance est levée à **20h25**.

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet [www.beynac-et-cazenac.fr](http://www.beynac-et-cazenac.fr) dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.*

**Le Maire, Serge PARRE**



**La secrétaire de séance, Véronique DEVAUX**